Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260626-CCAS_09_20226-DE

Conseillers
en exercice : 13
de présents : 11
de votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-quatre juin à 18 heures 30,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 16 juin 2026,
Sous la présidence de Madame RONDEL Emmanuelle, vice-présidente.

Présents : Mme RONDEL Emmanuelle, M LETACONNOUX Sylvain, Mme JOUAN Véronique, Mme HENRY Mégane, Mme CORDON Catherine, M BERTRAND Michel, M CARFANTAN Alain, Mme SALMON Monique, Mme DURAND Anne, Mme SERADIN Marie-Christine, M CRINON Yves

Absent excusé : M. MENARD Alexis, M EVEN Didier

Secrétaire de séance : HENRY Morgane

Objet : Repas de fin d'année

09/2026

À la suite du dernier conseil d'administration, la date du 14 novembre 2026 a été proposé ainsi que le fait de la gratuité pour les + de 70 ans, payant pour les accompagnants de – de 70 ans.
Il est proposé de choisir le traiteur qui fera le repas et l'animation qui sera proposée.
Il est proposé un groupe de travail pour la recherche de traiteurs et d'animation pour établir et proposer des devis, pour mettre à jour la liste des habitants concernés par l'invitation au repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, (**11** POUR, **0** CONTRE, **0** ABSTENTION) :

Approuve la date du 14 novembre 2026 pour le repas de fin d'année du CCAS.

Charge M Le Président et Mme la Vice-Présidente de former un groupe de travail pour permettre le bon déroulement en amont du repas.

Fait et délibéré à Hénanbihen,
Extrait conforme
A Hénanbihen, le 26 juin 2026.

Le Président, Alexis MENARD

Certifié exécutoire
Compte-tenu de sa transmission
En Préfecture le 26 juin 2026.